AR PREFECTURE
005-210500237-20150708-DEL20150708106-DE
Reçu le 23/07/2015

N° DEL 2015.07.08/106

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 8 juillet 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCATION	
Date	01/07/2015
Affichage	01/07/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	25	33

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

Etaient Représentés :
MARCHELLO Marie pouvoir à BOREL Jean-Paul
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed
VALDENAIRE Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno
BREUIL Marc pouvoir à GRYZKA Romain
DAZIN Florian pouvoir à ARMAND Émilie.

Absents-Excusés :
MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

THEME : **URBANISME 12.**

OBJET : AVENANT AU COMPROMIS DE VENTE CESSION DES PARCELLES COMMUNALES AL N° 39 ET AK N° 430 PARTIELLES - LOT A5 ZAC CŒUR DE VILLE.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed

AR PREFECTURE
005-210500237-20150708-DEL20150708106-DE
Reçu le 23/07/2015

Rapporteur : Aurélie POYAU.

Par délibération en date du 12 Février 2014, le Conseil Municipal a accepté la cession du futur lot A5 de la ZAC « Cœur de ville », constitué des parties de parcelles communales à prélever sur les parcelles cadastrées AL n° 39 et AK n° 430, dont les droits à construire seront de 7 700 m² de Surface de Plancher maximum.

Le compromis de vente a été signé le 05/03/2014.

La vente a été conclue notamment sous conditions suspensives suivantes :

- Dépôt d'un Permis de construire par l'acquéreur au plus tard le 31/07/2014,
- signature de l'acte authentique au plus tard le 31/12/2015 après les délais de purge de tout contentieux du permis de construire.

L'avenant n°1 signé le 25/07/2014 par les deux parties a prorogé la date de dépôt du permis de construire au 31/12/2014.

Le permis de construire a été déposé le 29/12/2014 et délivré par la commune le 04/06/2015.

Il est donc nécessaire d'adapter les conditions suspensives du compromis de vente en fonction de ces nouvelles dates.

Un avenant sera proposé à la signature des deux parties comportant une date de signature de l'acte authentique au plus tard le 30/09/2016.

Vu la délibération n°2014.02.12/021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la condition suspensive de la signature de l'acte authentique devant intervenir au plus tard le 30/09/2016,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au compromis de vente avec l'opérateur immobilier portant sur ce point,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

MAIRIE DE BRIANÇON (Hautes-Alpes)

AR PREFECTURE
005-210500237-20150708-DEL20150708106-DE
Reçu le 23/07/2015

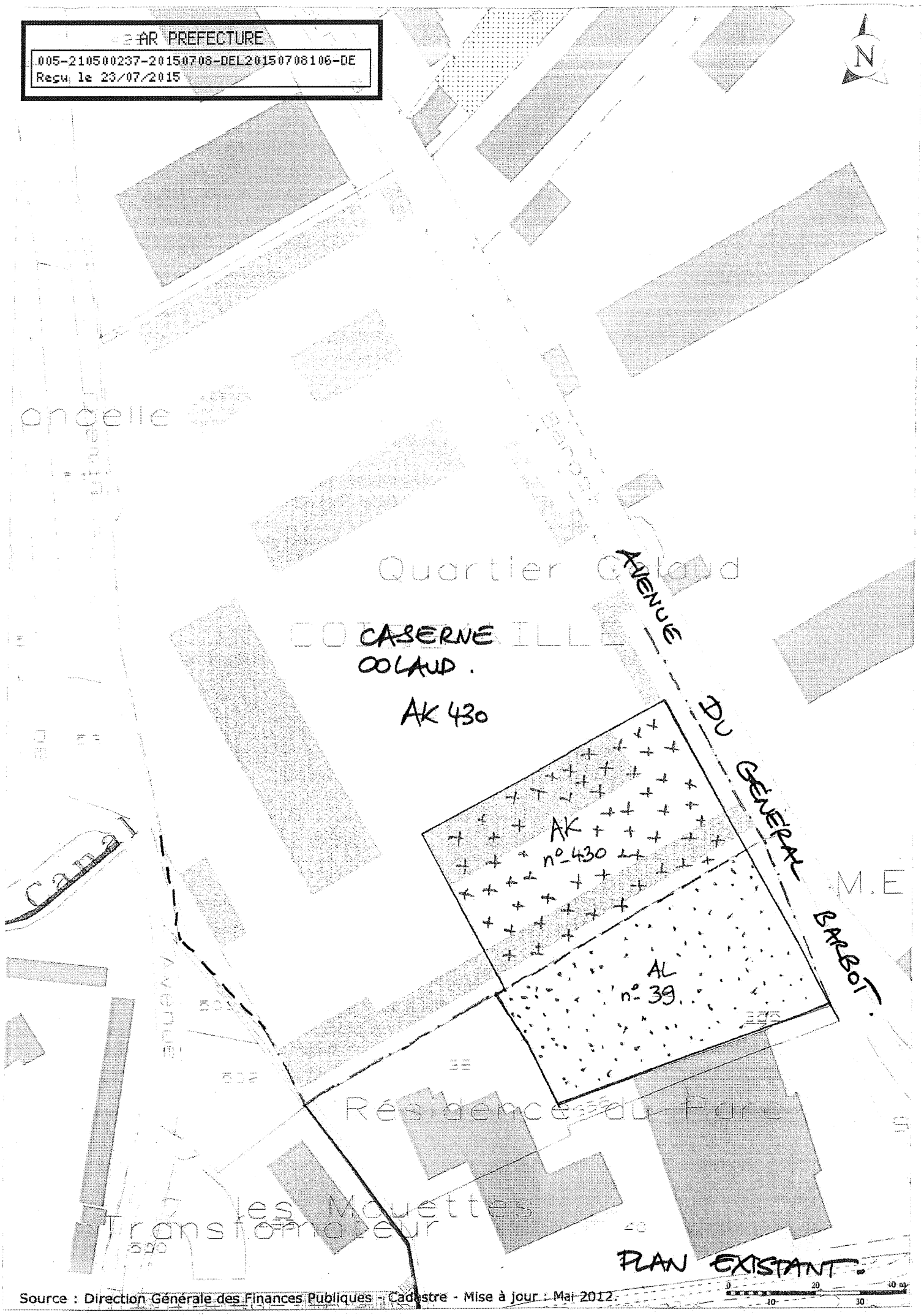

AR PREFECTURE
005-210500237-20150708-DEL20150708106-DE
Reçu le 23/07/2015

LOT A2
com 200 m² SP
logt 3 040 m² SP

R+4
R+4
RdC

LOT A3
com 650 m²
logt 2 450 m²

FUTUR LOT A5

LOT B3
com 1 250
bur 2 920

LOT A4
com 760 m²
logt 2 460 m²

R+4

entrée résidence

R+4

RdC résidence services ouverts à tous

hypothèse RdC commerciaux indépendants

R+3 +at
logt 2 540 m² SP

RdC
com 1 100 m² SP

R+3 +at
logt 2 540 m² SP

12 PL.

LOT A5
résidence 7 700 m² SP
emprise 4 600 m²
jardin 1 600 m²

R+4

R+4

BRIANÇON ZAC CŒUR DE VILLE	VILLE DE BRIANÇON	Pierre-Louis FALOCI architecture urbanisme et paysage IOREC - OASIIS - DA&DU	SCHEMA DE PRINCIPE D'IMPLANTATION DU LOT A5	EMETTEUR	ECHELLE 1/500	DOCUMENT PLAN	DATE OCT 2013

DOCUMENT DE TRAVAIL

PLAN PROJET / ZAC